



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Palestine et Gaza

Question écrite n° 49365

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les blocages qui obèrent le processus de paix au Proche-Orient. Ce processus a notamment besoin d'un développement économique palestinien apportant rapidement un mieux-être à la population des territoires autonomes. Deux équipements revêtent à cet égard une très grande importance : le port maritime et l'aéroport de Gaza. Pour le premier l'Europe a déjà versé des fonds et la part de la France s'élève à 100 millions de francs, mais ces sommes sont bloquées et Israël n'accepte pas que les travaux soient engagés. Pour ce qui est de l'aéroport, l'État hébreu refuse également son ouverture prévue dans l'accord intermédiaire israélo-palestinien, ce qui constitue un lourd handicap pour les échanges extérieurs de la Palestine. Il lui demande donc quelles démarches et actions le Gouvernement français envisage pour débloquer ces deux projets essentiels, notamment en relation avec le débat de ratification de l'accord d'association entre l'Union européenne et l'État d'Israël.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49365

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1129